

CONSTAT D'INCIDENT DE COURSE

Heure d'Affichage (heure/minutes)

			N° 14
		Fait sportif 🛚	Fait technique \Box
Intitulé de l'épreuve :			
Lieu de l'épreuve : <u>Actua Kart - Lyon (Fi</u>	rance)		
Date de l'épreuve : <u>22-25/02/2024</u>			
Fait survenu pendant : Manche quali	ficative 2 A/C		
Dont le départ à eu lieu à (heure/minutes	s): 24/02/2024 - 13:44		
Le pilote N° : 204 Nom :	DURAND PF	ÉNOM : Lino	
CATÉGORIE : X30 Senior N° DE LIC	EENCE: X30 Senior/204		
NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE: Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapp Concurrent concerné, ont examinés l'affaire su est une violation du Code de conduite de Karti Code de conduite de Karting et de l'Art. 12.4 d conformément à l'article 15 du Code CIK-FIA 2 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CO	ivante, détermine que le Pilote mentionné ci-d ng 2024. Les Commissaires Sportifs imposent u code CIK-FIA 2024. Il est rappelé au Concui 2024	essus a eu un mauvais com cette pénalité conformémen	portement . Ce fait nt à l'Art. 3.6.2.e du
Damon Gilbert			
Décision du collège des commissaires spor			
Présentation drapeau avertissement Décision communiquée au pilote/concurre DURAND Lino - DURAND			
DATE: 24/02/2024	À (HEURE/MINUTES) : _13:56		
Мел	MBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPO	ORTIFS	
Président du collège Nom/Prénom : NAVARRO Bernard N° Licence : 59108 Signature :	COMMISSAIRE SPORTIF NOM/PRÉNOM: DEJUNIAT Odette N° LICENCE: 84650 SIGNATURE:	COMMISSAIRE NOM/PRÉNOM : JOUIN D N° LICENCE : 114447 SIGNATURE :	
	Signatures		

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE): COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÈTRAGE

PILOTE

TUTEUR

CONCURRENT *

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

^{*} Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).